



WORLD TRADE ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DEL COMERCIO

Référence: WLI/100

27 juin 2008

**PROTOCOLE D'ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DU CAP-VERT
À L'ACCORD DE MARRAKECH INSTITUANT
L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
FAIT À GENÈVE LE 18 DÉCEMBRE 2007**

NOTIFICATION D'ACCEPTATION

ENTRÉE EN VIGUEUR

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Gouvernement de la République du Cap-Vert a accepté le Protocole susmentionné le 23 juin 2008.

Conformément à son paragraphe 8, le Protocole entrera en vigueur le 23 juillet 2008.

Conformément au paragraphe 1 du Protocole, la République du Cap-Vert deviendra Membre de l'Organisation mondiale du commerce le 23 juillet 2008.

La présente notification vous est adressée conformément au paragraphe 9 du Protocole.

Pascal Lamy
Directeur général